



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 3113

Texte de la question

Alerté par des artisans de Côte-d'Or, M. François Sauvadet souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences néfastes de l'application actuelle de la taxe professionnelle sur les investissements et l'économie en milieu rural et en particulier sur son inadaptation aux réalités économiques des artisans et des petites entreprises. Rappelant que le précédent Gouvernement avait engagé un processus de réflexion sur la réforme de la taxe professionnelle, devenue inadaptée et économiquement pénalisante, il souhaiterait savoir s'il envisage de s'engager dans cette réforme et, le cas échéant, en connaître le calendrier.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 1998 comporte une mesure adoptée sur proposition du Gouvernement et qui exonère de taxe professionnelle pendant 5 ans les artisans qui créent une activité dans les zones de revitalisation rurale, lorsque la rémunération du travail représente plus de 50 % du chiffre d'affaires global tous droits et taxes compris. Les artisans qui ne sont pas exonérés bénéficient d'une réduction de leur base d'imposition lorsqu'ils emploient au plus trois salariés. Cela étant, le Gouvernement a engagé une réflexion sur une réforme de la taxe professionnelle. La hausse de cet impôt résulte non seulement d'un accroissement de son assiette, mais également de l'augmentation des taux d'imposition votés par les collectivités locales. Or, toute modification du système actuel nécessite de concilier plusieurs objectifs, dès lors qu'il est indispensable tout à la fois de garantir aux collectivités locales les ressources dont elles ont besoin pour faire face aux attentes de leurs administrés, de modérer le prélèvement sur les redevables et de réduire les effets pervers du système qui induit une charge substantielle pour le budget de l'Etat, notamment du fait du mécanisme du plafonnement. Dans ce cadre, toutes les solutions permettant de répartir plus équitablement la charge de taxe professionnelle entre les contribuables et notamment une relance de l'intercommunalité qui permettrait le développement de la taxe professionnelle d'agglomération seront examinées.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3113

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 1998

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2927

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1343